Fiche de données de sécurité

1. Identification

Identificateur de produit

ADDINOL Antifreeze CHB

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Antigel.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Société:	ADDINOL Lube Oil GmbH Gebäude 4609	
Rue:	Am Haupttor	
Lieu:	D-06237 Leuna	
Téléphone:	+49 (0) 3461 845-0	Téléfax: +49 (0) 3461 845-555
e-mail:	info@addinol.de	
Interlocuteur:	Service technique	
Internet:	www.addinol.de	
Service responsable:	Service technique d'ADDINOL	

Fournisseur

Société:	ADDINOL Lube Oil GmbH
Rue:	Am Haupttor, D - 06237 Leuna
Téléphone:	+1 647 939 9938
e-mail:	laura.nelson@addinol.de

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence: +16479399938 available Mon - Fri, 8:00 am to 4:30 pm EST

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Acute Tox. 4; H302
STOT RE 2; H373

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

éthanediol; éthylène glycol

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes:

Mentions de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P330	Rincer la bouche.
P314	Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

Conseils supplémentaires

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

Autres dangers

Ne pas laisser le produit épandu s'infiltrer dans le sol.
Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Composants dangereux

Nº CAS	Dénomination chimique			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification (Règlement (CE) nº 1272/2008)			
107-21-1	éthanediol; éthylène glycol			80 - < 100 %
	203-473-3	603-027-00-1		
	Acute Tox. 4, STOT RE 2; H302 H373			
29385-43-1	Tolyltriazole			< 0,5 %
	249-596-6			
	Repr. 2, Acute Tox. 4, Aquatic Chronic 2; H361d H302 H411			
-	Kalium (2-Benzothiazolyl)-thio-azetat			< 0,5 %
	-			
	Repr. 2, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H361 H302 H318 H412			

Texte des phrases H: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Dénomination chimique	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
107-21-1	203-473-3	éthanediol; éthylène glycol	80 - < 100 %
	par inhalation: CL50 = >2,5 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >3500 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1600 mg/kg		
29385-43-1	249-596-6	Tolyltriazole	< 0,5 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = ca. 720 mg/kg		
-	-	Kalium (2-Benzothiazolyl)-thio-azetat	< 0,5 %
	par voie orale: ATE = 500 mg/kg		

Information supplémentaire

Système de classification : la classification corresponds aux listes CDN actuelles complétées par des données de la littérature et des indications des entreprises.

4. Premiers soins

Description des premiers secours

Indications générales

Protection individuelle du premier sauveteur. Changer les vêtements imprégnés. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. En cas des troubles graves ou persistants, appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Changer les vêtements imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir.

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

L'ingestion provoque des nausées, des faiblesses et une atteinte du système nerveux central. Les symptômes suivants peuvent se manifester: Maux de tête. état semi-conscient.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traitement symptomatique.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Mousse. Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO_2).

Agents extincteurs inappropriés

Jet d'eau de forte puissance

Dangers spécifiques du produit dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO_2).

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Remarques générales

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Eloigner toute source d'ignition. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Section 12: Informations écologiques
Evacuation: voir rubrique 13

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles).

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Tenir à l'écart de: Agents oxydants, fortes.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

température de stockage 5 - 40°C
Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire, Gel, forte chaleur.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Antigel. Indications détaillées: voir notice technique.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Valeurs limites (maximales) d'exposition professionnelle (ACGIH)

Nº CAS	Substance	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
-	Uranium soluble and insoluble compounds, as U		0.2		TWA (8 h)	ACGIH-2021
			0.6		STEL (15 min)	ACGIH-2021

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Substance		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
29385-43-1	Tolyltriazole		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	21,2 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,3 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,01 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,01 mg/kg p.c. /jour

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Substance
Milieu environnemental	Valeur
29385-43-1	Tolyltriazole
Eau douce	0,008 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)	0,086 mg/l
Eau de mer	0,02 mg/l
Sédiment d'eau douce	0,117 mg/kg
Sédiment marin	0,292 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	39,4 mg/l
Sol	0,0187 mg/kg

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques. Normes DIN/EN : EN 166

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués: Normes DIN/EN : EN ISO 374

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: 480 min
Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)
Epaisseur du matériau des gants: 0.7 mm.

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: 30 min
Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)
Epaisseur du matériau des gants: 0.4 mm

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Changer les vêtements imprégnés. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Protection respiratoire avec filtre contre les gaz et vapeurs organiques de type A - point d'ébullition> 65 ° C: A1: <1000 ppm; A2: <5000 ppm; A3: <10 000 ppm.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	vert foncé
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé

		Testé selon la méthode
Modification d'état		
Point de fusion/point de congélation:	non applicable	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	<163 °C	
Point d'éclair:	122 °C	DIN EN ISO 2719
Inflammabilité		
solide/liquide:	non déterminé	
gaz:	non déterminé	
Dangers d'explosion		
Section 12: Informations écologiques		
Limite inférieure d'explosibilité:	non déterminé	
Limite supérieure d'explosibilité:	non déterminé	
Température d'auto-inflammation:	non déterminé	
Température d'inflammation spontanée		
solide:	non déterminé	
gaz:	non déterminé	
Température de décomposition:	non déterminé	
pH-Valeur (à 20 °C):	8,5	
Viscosité cinématique:	non applicable	
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé	
Tension de vapeur:	non déterminé	
Densité (à 20 °C):	1,119 g/cm³	DIN 51757
Densité de vapeur relative:	non déterminé	

Autres données

Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés comburantes

non déterminé

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: non déterminé

Information supplémentaire

non déterminé

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

Risque de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

Conditions à éviter

Ne pas surchauffer pour éviter une décomposition thermique.

Cf. chapitre 7 D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Matériaux incompatibles

Réagit avec les:Agents oxydants, fortes.

Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO_2).

11. Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

ETAmél calculé

ATE (orale) 1641,0 mg/kg

Nº CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
107-21-1	éthanediol; éthylène glycol					
	orale	DL50 mg/kg	1600	Chat		
	cutanée	DL50 mg/kg	>3500	Souris		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	>2,5 mg/l	Rat		
29385-43-1	Tolyltriazole					
	orale	DL50 mg/kg	ca. 720	Rat	Study report (1983)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Lapin	Study report (1984)	OECD Guideline 402
-	Kalium (2-Benzothiazolyl)-thio-azetat					
	orale	ATE mg/kg	500			

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (éthanediol; éthylène glycol)

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

non applicable

12. Données écologiques

Écotoxicité

Aucune donnée disponible

Mélange non-testé.

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] | [d]	Espèce	Source	Méthode
29385-43-1	Tolyltriazole						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	55 mg/l	96 h	Cyprinodon variegatus	Study report (2003)	other: The test procedure is based on te
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	75 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (1994)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	15,8	48 h	other aquatic crustacea: Daphnia galeata	Environ Sci Pollut Res 19:1781-1790 (201	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	18,4	21 d		Study report (1995)	other: "Daphnia Reproduction Test" of OE

Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
29385-43-1	Tolyltriazole	1,079

Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

13. Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les déchets domestiques. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Code d'élimination des déchets - Produit

160114 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; véhicules hors d'usage de différents moyens de transport (y compris machines tous terrains) et déchets provenant du démontage de véhicules hors d'usage et de l'entretien de véhicules (sauf chapitres 13, 14, et sections 16 06 et 16 08); antigels contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

Numéro ONU ou numéro d'identification:	-
Désignation officielle de transport de l'ONU:	-
Classe(s) de danger relative au transport:	-
Groupe d'emballage:	-

Transport fluvial (ADN)

Numéro ONU ou numéro d'identification:	-
Désignation officielle de transport de l'ONU:	-
Classe(s) de danger relative au transport:	-
Groupe d'emballage:	-

Transport maritime (IMDG)

Numéro ONU ou numéro d'identification:	-
Désignation officielle de transport de l'ONU:	-
Classe(s) de danger relative au transport:	-
Groupe d'emballage:	-

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

Numéro ONU ou numéro d'identification:	-
Désignation officielle de transport de l'ONU:	-
Classe(s) de danger relative au transport:	-
Groupe d'emballage:	-

Risques pour l'Environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Unless specified otherwise, general measures for safe transport must be followed.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

non applicable

Information supplémentaire

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

15. Informations sur la réglementation

Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Entry 3

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

16. Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,5,7,9,12.

Abréviations et acronymes

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).
ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route; ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; ATE - Estimations de la toxicité aiguë; CAO - Compagnie aérienne cargo; CAS - Service des résumés chimiques; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Convention relative aux transports internationaux ferroviaires; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le SGH

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul

Texte des phrases H (numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)